

AIDE INDIVIDUALISÉE EN LYCÉE PROFESSIONNEL

Rectorat

IEN ET-EG
Inspection de
l'Éducation nationale
Enseignement Général
Lettres
Mathématiques

N° 04/04 649_AI

Affaire suivie par
Estelle TAVERNIER
Téléphone
01 49 81 65 45
Fax
01 49 81 65 95
Mél.
ce.daet
@ac-creteil.fr

4, rue Georges Enesco
94010 CRETEIL CEDEX
Web : www.ac-creteil.fr

Le présent document présente un état des lieux concernant la mise en place de l'aide individualisée, des propositions d'organisation, des recommandations pédagogiques générales et des recommandations pédagogiques en français et en mathématiques.

État des lieux

Nous avons réalisé une étude portant sur 424 emplois du temps de classes de seconde professionnelle ou de première année de CAP situées dans 91 lycées de l'académie (28 lycées de Seine-et-Marne, 28 lycées de Seine-Saint-Denis et 35 lycées du Val-de-Marne).

L'aide individualisée apparaît explicitement dans 54 % des emplois du temps des classes concernées (227/424).

Dans 67 % des cas (151/227) le volume hebdomadaire est de 1 heure (0,5 heure en français et 0,5 heure en mathématiques le plus souvent, mais parfois 1 heure en français et plus rarement 1 heure en mathématiques).

Dans 7 % des cas (15/227), si le volume horaire est bien 1 heure hebdomadaire, les disciplines concernées sont autres que le français et/ou les mathématiques.

Dans 17 % des cas (39/227), le volume horaire est supérieur à 1 heure hebdomadaire.

Dans 9 % des cas (22/227), le volume horaire est inférieur à 1 heure hebdomadaire.

L'heure d'aide individualisée se situe en première heure de la journée dans 32% des cas (72/227) et en dernière heure de la journée dans 37 % des cas (84/227).

L'aide individualisée n'apparaît pas dans 46 % des emplois du temps des classes concernées (197/424).

Une analyse fine de ces emplois du temps montre qu'il n'est pas possible de mettre en place cette aide, à raison d'une heure hebdomadaire en mathématiques et/ou en français, dans 55 % des cas (109/197).



Proposition d'organisation

En ce qui concerne l'élaboration de l'emploi du temps :

- application stricte des horaires des classes concernées : une heure hebdomadaire d'AI en français et/ou en mathématiques,
- placement de cette heure, dans la mesure du possible, en dehors de la première ou de la dernière heure de cours de la journée,
- aide individualisée confiée prioritairement au(x) professeur(s) de la classe.

En ce qui concerne les élèves :

- sensibilisation en début d'année scolaire,
- suivi des activités par un « cahier de bord ».

En ce qui concerne les enseignants :

- réunion, à la rentrée, des enseignants concernés,
- réunion(s) intermédiaire(s) pour échanges de remarques, de pratiques...

Recommandations pédagogiques générales

Les textes de l'aide individualisée

BOEN n° 21 du 27 mai 1999 : « Réforme des lycées : classe de seconde générale et technologique – rentrée 1999 »

BOEN n° 25 du 24 juin 1999 : « Réforme des lycées – rentrée 1999 » - Annexe 1

BOEN n° 23 du 7 juin 2001 : « Préparation de la rentrée 2001 en lycée professionnel »

BOEN n° 16 du 18 avril 2002 : « Préparation de la rentrée 2002 en lycée professionnel »

BOEN n° 14 du 3 avril 2003 : « Préparation de la rentrée 2003 dans les écoles, les collèges et les lycées »

BOEN n° 6 du 5 février 2004 : « Préparation de la rentrée 2004 dans les écoles, les collèges et les lycées »

BOEN n° 33 du 13 septembre 2001 : « Organisation et horaires des enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au BEP »

BOEN n° 21 du 23 mai 2002 : « Organisation et horaires des enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au CAP »



Questions/réponses à propos de l'aide individualisée en lycée professionnel

Dans quelle classe ?

En seconde professionnelle et en première année de CAP.

Dans quelles disciplines ?

En mathématiques et/ou en français.

Combien d'heures par semaine ?

1 heure au total (mathématiques et/ou français)
pour les BEP : voir BOEN n° 33 du 13 septembre 2001,
pour les CAP : voir BOEN n° 21 du 23 mai 2002.

L'aide individualisée concerne-t-elle tous les élèves ?

Non, l'aide individualisée concerne les élèves qui rencontrent des difficultés ponctuelles ou des lacunes plus profondes (d'après l'annexe 1 du BOEN n° 25 du 24 juin 1999 « Réforme des lycées – rentrée 1999 »).

Quels sont les objectifs de l'aide individualisée ?

D'après l'annexe 1 du BOEN n° 25 :

- une meilleure appropriation des savoirs fondamentaux,
- l'acquisition de l'autonomie nécessaire à la prise en charge des apprentissages,
- la reprise de confiance en soi,
- la transformation d'un besoin confus en une demande précise.

D'après le BOEN n° 23 du 7 juin 2001 :

- la remotivation au travail.

Quel est le nombre d'élèves dans un groupe d'aide individualisée ?

8 élèves au maximum (d'après l'annexe 1 du BOEN n° 25).

Comment choisir les élèves en début d'année scolaire ?

Les difficultés des élèves doivent être assez rapidement détectées en début d'année scolaire.

Les enseignants peuvent utiliser les protocoles d'évaluation de rentrée des années antérieures ainsi que les outils d'aide à l'évaluation disponibles sur le site du ministère de l'éducation nationale :

(<http://www.education.gouv.fr/banqoutils>)

[nom d'utilisateur : outils ; mot de passe : dpd]

(d'après le BOEN n° 16 du 18 avril 2002).

On peut aussi toutefois créer ses propres outils d'évaluation.



Comment convaincre les élèves?

L'aide individualisée doit être présentée de façon positive de façon à entraîner l'adhésion des élèves (d'après l'annexe 1 du BOEN n° 25).

Un entretien peut être envisagé pour la présentation du dispositif, l'amorce du dialogue professeur-élève et la mise en confiance...

L'élève doit se sentir impliqué dans l'élaboration de son programme de remédiation.

Il est possible qu'un « contrat » soit discuté et arrêté avec lui.

Où placer l'aide individualisée dans l'emploi du temps ?

Le chef d'établissement doit veiller, dans l'élaboration des emplois du temps, à placer l'heure d'aide individualisée à des moments de la journée pédagogiquement pertinents afin que les élèves ne se sentent pas pénalisés (d'après l'annexe 1 du BOEN n° 25).

Quels sont les enseignants qui interviennent en aide individualisée ?

Les enseignants qui interviennent en aide individualisée sont prioritairement ceux des élèves concernés. Si d'autres enseignants interviennent éventuellement, il faudra qu'ils aient connaissance de façon précise des besoins des élèves chez qui des faiblesses ont été détectées (d'après l'annexe 1 du BOEN n° 25).

Ce qu'est ou n'est pas l'aide individualisée

D'après l'annexe 1 du BOEN n° 25,

l'aide individualisée **n'est pas** :

- une répétition du cours,
- une étude surveillée,
- un doublement des questions traitées en module,
- ...

l'aide individualisée **est** :

- un temps de dialogue et de réflexion permettant à l'élève de reprendre confiance en lui, et de passer d'un besoin confus à une demande précise,
- un lieu de pratiques qui doivent faire l'objet d'une évaluation formative,
- ...



Quelles sont les différences entre AI et soutien ?

soutien	AI
<ul style="list-style-type: none">- Travail proposé à un groupe d'élèves (même travail pour tous dans la plupart des cas).- Travail en rapport avec les contenus du cours du moment.- Élève non associé au programme de travail.	<ul style="list-style-type: none">- Travail proposé individuellement à un élève pour répondre à ses besoins.- Travail qui n'est pas forcément en rapport avec l'avancée du travail en cours avec la classe entière.- « Contrat » entre le professeur et l'élève portant sur la négociation du programme de travail.

Quelles sont les différences entre AI et modules ?

modules	AI
<ul style="list-style-type: none">- Groupes de besoins communs.- Travail proposé par le professeur (même travail pour tous dans la plupart des cas).- Modules obligatoires, concernant tous les élèves en groupe.	<ul style="list-style-type: none">- Travail proposé individuellement à l'élève en fonction de ses besoins.- Notion de « contrat » individuel entre le professeur et l'élève, portant sur la négociation du programme de travail.- L'AI ne concerne que certains élèves, en groupe de 8 au maximum.

Comment évaluer le travail effectué par l'élève ?

Pas de note chiffrée mais une mention spéciale dans l'évaluation du travail global de l'élève et la mise en évidence d'une amélioration des résultats en cours, liée au travail effectué pendant la (ou les) séance(s) d'aide individualisée.

Quel contenu en AI ?

La logique de réponse individuelle aux besoins de chacun limite toute tentative de formalisation générale du travail à effectuer.



Recommandations pédagogiques concernant le français

L'aide individualisée est bien, en français comme en mathématiques, une démarche d'aide par rapport à des difficultés dans la discipline. Elle est donc une démarche pédagogique qui doit permettre à l'élève de reprendre confiance en lui et de s'interroger sur ses modes d'apprentissage pour donner du sens à ce qu'il fait. Ainsi, progressivement, il pourra acquérir davantage d'autonomie.

Il importe que tout élève perçoive que l'aide individualisée est une marque de confiance dans ses capacités à progresser et non une sanction infligée sous forme de travaux supplémentaires.

C'est pourquoi celui-ci doit être mis en situation de réussir des tâches qui ont du sens pour lui et pour lesquelles ont été fixés, par contrat éventuellement, des critères de réussite concrets.

L'aide individualisée ne vise pas prioritairement des objectifs de connaissances, ce n'est donc pas une activité de soutien par le biais d'exercices à faire ou à refaire. Pour cette raison, il convient d'éviter la reproduction systématique d'exercices décontextualisés dont on sait qu'ils se transfèrent mal dans les pratiques personnelles des élèves.

Au contraire, il est recommandé de partir, le plus souvent possible, des productions des élèves pour leur permettre de prendre conscience de leurs propres points forts, de leur potentiel mais aussi de leurs manques et de leurs besoins. Cette prise de conscience s'accompagne alors d'une réflexion sur les démarches mises en place et sur la variété de celles à mettre en place.

Dans ce cadre, l'aide individualisée implique de la part du professeur une attitude d'écoute, de dialogue, l'observation des démarches de travail de l'élève, la capacité à définir ce qui pose problème.

L'enseignant devient alors un guide dans l'acquisition de méthodes en apprenant à l'élève à apprendre et en lui permettant d'avoir une réelle réflexion sur ses modes de fonctionnement cognitif.

Quelques propositions d'activités possibles (à adapter, bien sûr, aux besoins de chacun)

Toutes ces propositions peuvent faire l'objet d'un travail individuel mais elles peuvent aussi s'accompagner d'échanges stimulants, susceptibles de débloquer des situations par la verbalisation qu'elles imposent.

- Travailler sur les erreurs car celles-ci sont porteuses de sens. Elles témoignent des processus ou des représentations que l'élève met en œuvre lorsqu'il doit résoudre un problème.
Les faire formaliser, les faire expliciter permet de les dépasser pour mettre en place d'autres données.
Cette approche est particulièrement intéressante pour s'interroger sur des problèmes orthographiques.



- Travailler sur les représentations de la tâche à accomplir en faisant expliciter par l'élève ce qu'il croit que l'on attend de lui et comment il compte y parvenir.
- Aider l'élève à prendre conscience de ses acquis et à les mobiliser au moment opportun. On peut, par exemple, l'amener à se poser des questions telles que : "qu'est-ce que j'ai appris aujourd'hui ?", "qu'est-ce que cela m'apporte ?", "quand et comment pourrai-je le réutiliser ?"
- Travailler sur le lexique, par exemple sur les verbes prescripteurs comme "analyser", "justifier", "déduire" qui ne recouvrent pas les mêmes opérations mentales selon les disciplines.
- Travailler sur les brouillons des élèves comme témoins d'une pensée en train de se construire : faire expliciter les modifications apportées et faire mettre en évidence ce que ces modifications apportent en terme de lisibilité, de sens.
- Développer les pratiques de réécriture pour explorer les représentations que les élèves ont de l'acte d'écrire : leur faire commenter ce qu'ils font, pourquoi ils le font et quelles stratégies sont possibles pour faire face aux obstacles recensés.
- Travailler sur traitement de texte pour construire un autre rapport à l'écrit et installer une réflexion à partir du correcteur orthographique, par exemple.
- ...



Recommandations pédagogiques concernant les mathématiques

Objectif : pallier les lacunes repérées de l'élève en terme d'amont scolaire, et lui proposer un parcours individualisé de remédiation.

Exemple d'une démarche de remédiation individualisée

Phase 1

phase de positionnement initial personnel de l'élève à l'aide d'un questionnaire proposé par le professeur

Phase 2

phase d'évaluation des notions non acquises ou mal maîtrisées antérieurement, et dont la méconnaissance ou la maîtrise insuffisante pourraient bloquer les apprentissages futurs

Phase 3

phase de sensibilisation de l'élève à ses propres besoins par la prise en compte de son positionnement initial personnel et de l'évaluation qui lui a été proposée

Phase 4

phase de réponses aux besoins à travers des activités diversifiées, non répétitives, adaptée à l'élève

Phase 5

phase de vérification des acquis et de positionnement final personnel de l'élève

**Travail pouvant être réalisé en amont par le professeur**

- **Établir une liste de compétences estimées prioritaires pour aborder le programme de BEP ou de CAP et renseigner un tableau du type ci-dessous :**

Compétences prioritaires pour aborder le programme de BEP ou de CAP	Compétences habituellement non acquises ou mal maîtrisées	Divers / Remarques

- **Bâtir un questionnaire pour le positionnement initial de l'élève, en reprenant les compétences prioritaires listées précédemment, et établir, à l'intention de l'élève, un tableau du type ci-dessous :**

Je pense être capable de ...	oui /non	Divers / Remarques

- **Réfléchir sur les compétences habituellement non acquises ou mal maîtrisées.**

Proposition de méthodologie :

- analyse de la (des) technique(s) mathématique(s) usuelle(s) intervenant pour l'acquisition de la compétence,
- étude d'une stratégie de remédiation (*ou comment faire « autrement » pour que ça marche ?*).

- **Rechercher, à partir du programme de BEP ou du référentiel de CAP, des compétences dont la maîtrise insuffisante peut engendrer un blocage pour l'apprentissage d'une ou de plusieurs autres compétences.**

Exemple :

L'acquisition de la compétence « Utiliser l'équivalence : $\frac{a}{c} = \frac{b}{d}$ équivaut à $ad = bc$ » est nécessaire pour l'acquisition de compétences liées à la proportionnalité, à la résolution des équations, à la propriété de Thalès, à la trigonométrie, au calcul d'intérêts ...



Exemple de présentation de fiche élève

Nom :
Prénom :
Classe :

Aide individualisée
Séance de travail n°
Date :

Titre éventuel

CONTRACTUALISATION DU TRAVAIL		
Au cours de la séance, je vais travailler sur la ou les compétences listées ci-dessous :	À la fin de la séance, je pense être capable de :	
	Compétence acquise	Compétence non acquise

travail de l'élève

(en deux ou trois pages)

BILAN	
Les objectifs sont :	
atteints	non atteints
<ul style="list-style-type: none">Remarques :Conseils :	<ul style="list-style-type: none">Remarques :Conseils :